



# TROPHEE DES *Ambassadeurs*

**Fibois**  
GRAND EST

De la filière Forêt - Bois

COLLECTIVITE

1<sup>ère</sup> EDITION

## LES ELUS ET LA FILIERE FORET-BOIS



## REGLEMENT



# TROPHEE DES AMBASSADEURS DE LA FILIERE Forêt-Bois COLLECTIVITE

1<sup>ère</sup> Edition

## Règlement du concours

Dans le cadre des actions de promotion du bois dans la filière Forêt-Bois, FIBOIS Grand Est, (association Grand Est des acteurs de la filière Forêt-Bois) en partenariat avec COFOR, AMF, FFB, PLAB, ONF, Conseil Régional de l'Ordre des Architectes du Grand Est et avec le soutien financier de la Région Grand Est, de la DRAAF, organise le premier « Trophée des Ambassadeurs ».

### Article 1 : Objectifs

« Les Trophées des Ambassadeurs » de FIBOIS Grand Est ont pour objectifs de :

- **Valoriser les actions des élus** concernant la filière régionale Forêt- Bois
- **Identifier et promouvoir les réalisations et initiatives exemplaires de projets publics**
- **Encourager l'innovation, la qualité environnementale, les circuits courts et l'économie locale** dans les différentes catégories
- **Mettre en avant les partenaires professionnels des projets** (pépiniéristes, maîtres d'ouvrage, concepteurs, entreprises, écoles...)

L'appel à candidatures est envoyé à l'ensemble des maires, architectes, constructeurs bois, maîtres d'ouvrages publics et partenaires du Grand Est.

### Article 2 : Conditions de candidature

- Le projet doit obligatoirement être situé dans le Grand Est.
- Le dossier de candidature doit être complet et contenir toutes les pièces demandées.
- Les projets qui peuvent concourir sont datés du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2019.

### Article 3 : Inscription

Les inscriptions se font en renvoyant le dossier d'inscription, ci-joint, complété. Cette démarche est gratuite.

Clôture des inscriptions le **20 Juillet 2019**.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les dossiers incomplets, reçus hors délais ou ne rentrant pas dans l'esprit du concours.

### Article 4 : Les catégories et réalisations éligibles

Les catégories ouvertes aux Trophées sont les suivantes :

Catégorie « **Forêt et Récolte** » : Aménagements des espaces naturels, projets de plantation, projets d'information du Grand Public...

Catégorie « **Ambiance bois** » : Agencement intérieur bois (hors structure inclus dans le PRBC), ameublement, menuiserie, escalier, aménagement des espaces urbains en bois...

Catégorie « **Philosophie de filière** » : Economie circulaire, facilitation des implantations d'entreprises, chaudières collectives, valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux...

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la catégorie dans laquelle le participant s'est inscrit en fonction du descriptif du projet ou de la réalisation.

### Article 5 : Dossier de candidature

Pièces à joindre au dossier :

- La fiche de concernant le candidat dûment remplie, datée et signée (ci-jointe) intégrant une fiche de description du projet réalisé.
- Des photographies (4 minimum, 10 maximum). Les photographies seront libres de droit.

#### **ATTENTION !**

- Les photographies doivent être numériques ou format jpeg, epd ou gif avec une résolution maximum de 1 300 \* 1 800 pixels environ et envoyés par mail ([stephanie.teixeira@fibois-grandest.com](mailto:stephanie.teixeira@fibois-grandest.com)) ou sur clé USB.
- Les photos doivent être significatives et de bonne qualité. Elles seront projetées au jury, ce sont des éléments importants dans la valorisation de votre projet (presse, plaquette de présentation...)
- D'autres documents supplémentaires peuvent être éventuellement transmis (plans, études, descriptifs...)
- Aucun document ne sera retourné.
- Pour faciliter la reproduction de votre dossier, merci de ne pas le relier.

Les dossiers de candidature devront être envoyés à : l'attention de Stéphanie TEIXEIRA, Chargée de communication FIBOIS Grand Est ([stephanie.teixeira@fibois-grandest.com](mailto:stephanie.teixeira@fibois-grandest.com))

***Le porteur de projet peut déposer plusieurs candidatures.***

### Article 6 : Attribution des projets et Jury

Un jury composé de professionnels des institutions et partenaires de la filière Forêt-Bois se réunira fin Août pour sélectionner 3 lauréats parmi les candidats et 6 projets significatifs.

Le jury se réserve le droit d'attribuer en complément des mentions « coup de cœur ».

Le jury décernera ensuite le Jeudi 19 Septembre 2019 au Salon Habitat et Bois d'Epinal les 3 prix des meilleurs projets sur les 3 catégories décrites à l'article 4.

L'impact économique et environnemental sont les premiers critères de sélection.

Le jury affirmera ensuite son choix sur des projets qui amèneront une réponse particulièrement pertinente à un ou plusieurs critères comme : participation du projet du développement de la filière bois locale, création d'emploi, innovation, impact social, utilisation de bois éco certifiés, l'impact développement durable, économie circulaire...

Les meilleurs projets et réalisations seront présentés :

- Sur les sites internet des acteurs de la filière : [www.fibois-grandest.com](http://www.fibois-grandest.com) et [www.salon-habitatetbois.fr](http://www.salon-habitatetbois.fr)

- Dans la Newsletter de FIBOIS Grand Est qui est envoyée à plus de 6 000 professionnels et acteurs de la filière Forêt-Bois sur le Grand Est.
- Une vidéo sera réalisée pour les 1<sup>ers</sup> projets de chaque catégorie. Elles seront ensuite relayées dans la Newsletter FIBOIS Grand Est, sur les réseaux sociaux, auprès de la presse et sur les sites internet précédemment cités.

### Article 7 : Attribution des projets et Jury

La remise des Trophées décernés par le Jury aura lieu le **Judi 19 Septembre 2019 au Salon Habitat et Bois d'Epinal** lors d'une cérémonie organisée lors de l'ouverture du Salon.

Les élus, porteurs du projet, recevront leur trophée à cette occasion.

Pour des raisons d'éthique, les membres du jury ne seront pas porteurs de projets.

Les prix comportent :

- Un Trophée pour chacun des 3 prix décernés par le Jury contenant une plaque officielle du label « Trophée des ambassadeurs FIBOIS Grand Est 2019 »
- Une campagne de presse locale et dans les magazines de la presse spécialisée Forêt-Bois partenaires de l'opération.
- La présentation des réalisations lauréates sur les sites internet du salon.
- Aucun des prix ne pourra être échangé contre sa valeur en argent.

### Article 8 : Droits de propriété et engagements

Les candidats cèdent aux organisateurs tous droits d'utilisation, diffusion et reproduction du contenu des dossiers fournis (éléments graphiques, photos, nom...) par le seul envoi des dossiers de participation.

La durée de ces droits est illimitée, permettant des récapitulatifs, bilans et citations dans le cadre ou en référence au « Trophées des Ambassadeurs » FIBOIS Grand Est.

Le fait de participer au « Trophée des ambassadeurs » implique l'acceptation pleine et entière du règlement et de la renonciation à toute poursuite contre les organisateurs ainsi que toute personne intervenant dans cette opération.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, adviennent des annulations, reports ou modifications du concours, de ses modalités ou des prix.

FIBOIS Grand Est et l'ensemble des organisateurs se réservent le droit d'interrompre ou de modifier à tout moment le déroulement de l'opération.

**Contact :**

**FIBOIS Grand Est**  
**Stéphanie TEIXEIRA**  
**2 rue de Jarville – CS 50022**  
**54181 Heillecourt**  
**03 83 37 54 64**  
[stephanie.teixeira@fibois-grandest.com](mailto:stephanie.teixeira@fibois-grandest.com)